

Code du Promeneur

Bienvenue au Fond des Vaulx, ce bel endroit Nature proche de la ville compte sur toi !

1. RESTE SUR LES CHEMINS ET SENTIERS OUVERTS A LA CIRCULATION,

ainsi tu ne troubleras pas l'équilibre entre la végétation et les animaux.

Des itinéraires balisés te permettront de découvrir nos forêts.

2. LA CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR est exclusivement limitée aux routes ouvertes.

Les promeneurs profitent de la sérénité régnant en forêt.
Evite aussi les cris et tout bruit qui pourraient perturber les animaux.

3. TIENS TON CHIEN EN LAISSE ou laisse-le à la maison.

Ton fidèle compagnon risque de déranger des couvaisons ou d'effrayer

les animaux de la forêt rien que par son odeur.

4. EVITE DE MUTILER LES ARBRES.

Modère tes cueillettes et ne coupe surtout pas une espèce protégée.

5. GARDE-TOI D'ALLUMER DU FEU. Le danger d'incendie est plus grand qu'il ne paraît.

Une zone BBQ sécurisée est à ta disposition.

6. CAMPER EN FORET N'EST PAS AUTORISE. Il existe des terrains de camping dans les environs.

7. SOIS PRUDENT EN PERIODE DE CHASSE, RESPECTE LES PANNEAUX D'INTERDICTION :

ils sont placés pour ta sécurité.

8. EMPORTE TES DECHETS. La forêt restera propre et accueillante après ton passage.

Après ton BBQ à l'endroit aménagé à cet effet, ne laisse rien sur place !

Chacun a une poubelle à la maison, pense à ceux qui te suivent !

9. LES RIVIERES SONT AUSSI DES LIEUX PLEINS DE VIE (aussi bien animale que végétale). Evite de les troubler.

